

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.9/2  
25 octobre 2011

---

Réunion du Sous-comité du PPCR  
Washington, États-Unis  
2 novembre 2011

Point 2 de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**OUVERTURE DE LA SEANCE ET ELECTION DES  
COPRESIDENTS**

1. En attendant l'élection des Coprésidents, l'un des deux Coprésidents sortants — M. Rajabov, membre du Sous-comité représentant le Tadjikistan, ou M. Metcalf, membre du Sous-comité représentant les États-Unis d'Amérique — ouvrira la séance.
2. Conformément au paragraphe 25 du Règlement intérieur du Comité du SCF qui s'applique mutatis mutandis au Sous-comité du PPCR, le Sous-comité élit parmi ses membres un représentant d'un pays bénéficiaire admissible et un représentant d'un pays contributeur pour occuper les fonctions de Coprésidents du Sous-comité.
3. Lors de sa réunion de juin 2011, le Sous-comité, conscient que les gouvernements responsables de la nomination des membres du Sous-comité destinés à remplir un nouveau mandat après le Forum de partenariat de 2011 et les réunions connexes n'ont été choisis par le groupe de pays bénéficiaires admissibles et le groupe de pays contributeurs qu'au moment des consultations du 23 juin, a convenu d'élire les Coprésidents par courrier une fois que les nouveaux membres du Sous-comité seraient identifiés.
4. Les membres nouvellement désignés représentant les pays bénéficiaires et les pays contributeurs avaient été invités à informer l'Unité administrative des FIC de leur candidature aux fonctions de Coprésident de sorte qu'une décision par courrier au sujet de l'élection des deux Coprésidents puisse être distribuée dès que possible après l'identification de tous les membres du Sous-comité.
5. L'Unité administrative des FIC n'ayant pas reçu d'informations sur l'ensemble des nouveaux membres du Sous-comité avant la réunion, il n'a pas été possible d'organiser l'élection des coprésidents par courrier.
6. Le Sous-comité est donc invité à **élire** deux Coprésidents parmi ses membres, l'un étant originaire d'un pays bénéficiaire admissible, l'autre d'un pays contributeur.
7. Selon le règlement en vigueur, les Coprésidents seraient élus pour un mandat de six mois qui devrait arriver à expiration à la fin de 2011 (du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2011). Il convient toutefois de noter que, à la demande des Comités des fonds fiduciaires du FTP et du SCF, une proposition leur a été soumise dans le but de modifier le règlement intérieur de la manière suivante :

***« Le Comité du Fonds fiduciaire du SCF élit deux coprésidents parmi ses membres pour un mandat de 18 mois. L'un des coprésidents est un représentant d'un pays bénéficiaire admissible, l'autre est un représentant d'un pays contributeur. Les coprésidents sont élus lors d'une réunion du Comité du Fonds fiduciaire organisée six mois après le Forum de partenariat, étant entendu que les membres du Comité du Fonds fiduciaire sont choisis lors du Forum de partenariat ».***

8. Si cet amendement au Règlement intérieur du Comité du fonds fiduciaire du SCF est approuvé comme prévu, la durée du mandat des Coprésidents nouvellement élus sera de 18 mois à compter de la réunion en cours (novembre 2011) et jusqu'à l'élection de nouveaux Coprésidents lors de la réunion du Sous-comité qui aura lieu en mai 2013. Cette période coïnciderait avec les mandats proposés pour les membres du Sous-comité.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

9. Un *ordre du jour provisoire* destiné à être soumis à l'examen de la réunion du Sous-comité a été distribué sous la cote PPCR/SC.9/1/Rev.3. Les participants à la réunion sont invités à **l'adopter**.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. BILAN ACTUALISE DES OPERATIONS**

10. *Rapport semestriel sur les opérations du PPCR.* Le *Rapport semestriel sur les opérations du PPCR* (PPCR/SC.9/3) a été élaboré pour présenter au Sous-comité du PPCR un rapport sur l'avancement des activités du PPCR comprenant notamment des informations sur la situation de la programmation des opérations dans les pays et régions pilotes du PPCR. Lorsqu'il examinera le rapport d'activité, le Sous-comité souhaitera peut-être aussi prendre en compte les informations contenues dans le document intitulé *Rapport d'avancement sur les programmes ciblés au titre du SCF* (SCF/TFC.8/3) préparé par le Comité du SCF.

11. Le Sous-comité est invité à **examiner** le rapport semestriel sur les opérations et, le cas échéant, à **formuler** des directives et des commentaires au sujet des opérations du PPCR.

12. *Bilan actualisé du volet d'activité régional du Programme pour la région des Caraïbes.* Un représentant du Caribbean Community Climate Change Centre rendra compte des progrès accomplis dans l'élaboration du volet d'activité régional du programme pilote des Caraïbes.

13. *Bilan actualisé du volet d'activité régional du Programme pour la région du Pacifique.* Un représentant de la Banque asiatique de développement (BASD) rendra compte des progrès accomplis dans l'élaboration du volet d'activité régional du programme pilote du Pacifique.

14. *Bilan actualisé sur les autres pays pilotes.* D'autres représentants de pays pilotes ou de BMD souhaiteront peut-être informer le Sous-comité des progrès réalisés dans l'élaboration de leurs programmes stratégiques de protection contre les chocs climatiques.

15. Le Sous-comité est invité à **formuler toutes observations** qu'il juge appropriées au sujet du volet d'activité régional des programmes des Caraïbes et du Pacifique ou à

propos des pays pilotes restants de sorte qu'elles puissent être prises en compte dans la préparation des programmes stratégiques de protection contre les chocs climatiques.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**POLITIQUES ET OUTILS DES BMD EN MATIERE  
DE VIABILITE DE LA DETTE – UTILISATION DANS  
LE CONTEXTE DU PPCR**

16. Durant sa réunion de juin 2011, le Sous-comité du PPCR a examiné le document PPCR/SC.8/3, intitulé *Recours à des financements concessionnels dans le cadre du PPCR*, et a confirmé qu'il ne souhaite pas alourdir le fardeau des pays très endettés et que les BMD doivent appliquer de façon rigoureuse leurs politiques et outils en matière de viabilité de la dette pour estimer et gérer le risque d'endettement d'un pays au moment d'élaborer un SPCR et d'évaluer une demande de financement au titre du PPCR. Le Sous-comité a demandé à l'Unité administrative des FIC de fournir des informations complémentaires sur les politiques et outils des BMD en la matière à sa réunion de novembre 2011 et d'indiquer quelle est la meilleure façon d'utiliser ces outils dans le contexte du PPCR.

17. Le document PPCR/SC.9/4, intitulé *Politiques et outils des BMD pour l'évaluation de la viabilité de la dette – utilisation dans le contexte du PPCR*, présente les politiques et les outils de chaque BMD et suggère la marche à suivre pour l'élaboration des programmes au titre du PPCR. Deux options sont examinées en ce qui concerne l'admissibilité des pays pilotes du PPCR à bénéficier des crédits du PPCR au titre d'opérations dans le secteur public.

18. Le Sous-comité est **invité à adopter** une politique d'allocation des crédits du PPCR aux pays pilotes en tenant compte des risques de surendettement auxquels ils sont exposés.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION  
CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES : BOLIVIE**

19. Le document PPCR/SC.9/5, intitulé *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Bolivie*, présente le programme stratégique préparé par le Gouvernement bolivien en collaboration avec les BMD. Le programme stratégique décrit les activités prioritaires à entreprendre avec l'appui financier du PPCR pour soutenir les efforts déployés par la Bolivie en vue de relever les défis et saisir les opportunités pour faire face aux conséquences actuelles et futures de la vulnérabilité climatique et de l'évolution du climat.

20. Le Sous-comité est **invité à approuver** le programme stratégique comme base de la poursuite du développement des activités proposées dans le programme stratégique.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION  
CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES : JAMAÏQUE**

21. Le document PPCR/SC.9/6, intitulé *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Jamaïque*, présente le programme stratégique préparé par le Gouvernement jamaïcain en collaboration avec les BMD. La Jamaïque fait partie des pays participant au programme de la région des Caraïbes. Le programme stratégique décrit les activités prioritaires à entreprendre avec l'appui financier du PPCR pour soutenir les efforts déployés par la Jamaïque en vue de relever les défis et saisir les opportunités pour faire face aux conséquences actuelles et futures de la vulnérabilité climatique et de l'évolution du climat.

22. Le Sous-comité est **invité à approuver** le programme stratégique comme base de la poursuite du développement des activités proposées dans le programme stratégique.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**PROGRAMME STRATEGIQUE DE PROTECTION  
CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES : YEMEN**

23. Le document PPCR/SC.9/7, intitulé *Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques : Yémen*, présente le programme stratégique préparé par le Gouvernement yéménite en collaboration avec la Banque mondiale. Le programme stratégique décrit les activités prioritaires à entreprendre avec l'appui financier du PPCR pour soutenir les efforts déployés par le Yémen en vue de relever les défis et saisir les opportunités pour faire face aux conséquences actuelles et futures de la vulnérabilité climatique et de l'évolution du climat.

24. Le Sous-comité est **invité à approuver** le programme stratégique comme base de la poursuite du développement des activités proposées dans le programme stratégique.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CAMBODGE : PROJET D'AMELIORATION DES  
ROUTES PROVINCIALES — PROTECTION DU  
RESEAU ROUTIER CONTRE LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE DANS LES PROVINCES DE PREY VENG,  
SVAY RIENG, KAMPONG CHHNANG ET KAMPONG  
SPEU**

25. Le document PPCR/SC.9/8, intitulé *Cambodge : Projet d'amélioration des routes provinciales — Protection du réseau routier contre le changement climatique dans les provinces de Prey Veng, Svay Rieng, Kampong Chhnang et Kampong Speu*, présente une proposition de projet élaborée par le gouvernement et la BAsD dans le cadre du Programme stratégique de protection contre les chocs climatiques pour le Cambodge.

26. Le Sous-comité du PPCR est **invité à examiner la proposition de projet et à approuver** la demande de financement au titre du PPCR en faveur du projet.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES**

27. Les membres et les Coprésidents peuvent soulever toute autre question dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, y compris toute question qui pourrait découler des documents d'information présentés à la réunion.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE**

28. La séance sera close à 18 h 30 le mercredi 2 novembre 2011.